

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22.03.2022

COMPTE-RENDUEtaient présents

- o J. BRUNET, Conseiller Départemental de l'Ain, membre titulaire
- o J.-Y. HEDON, Conseiller Départemental de l'Ain, membre titulaire
- o F. PRONCHERY, Conseiller Départemental du Rhône, membre titulaire
- o C. VIVIER-MERLE, Conseiller Départemental du Rhône, membre titulaire
- o P. ATHANAZE, Conseiller Grand Lyon, membre titulaire
- o F. MOIROUD, Conseiller Départemental de la Savoie, membre titulaire,
- o D. RATSIMBA, Conseiller Départemental de la Haute-Savoie, membre titulaire
- o Mme M.-C. TEPPE-ROGUET, Conseillère Départementale de la Haute-Savoie, membre titulaire
- o Mme J. REMY, Conseillère Départementale de la Savoie, membre suppléante
- o G. PONCET, Payeur Départemental de la Savoie
- o F. COURTOIS, Direction Environnement, Conseil Départemental de l'Ain
- o Mme C. LAVOISY, Sces Départementaux de l'Isère
- o F. CORMORANT, Sces Départementaux du Rhône
- o R. FOUSSADIER, Directeur de l'EIRAD
- o Mme M.-C. BARBIER, Responsable administratif

Etaient absents/excusés

- o J. PAPADOPOULO, Conseiller Départemental de l'Isère, membre titulaire
- o R. DURANTON, Conseiller Départemental de l'Isère, membre titulaire
- o Mme V. MOREIRA, Conseillère Grand Lyon, membre titulaire
- o A. VAIRETTO, Conseiller Départemental de la Savoie, membre titulaire
- o G. ARTHAUD-BERTHET, Président d'Honneur
- o Mmes J. ARRIGHI et C. RAMEAUX, Sces Départementaux de la Savoie
- o Mme B. FEL, Sces Départementaux de la Haute-Savoie
- o Mme V. FORMISYN, Délégation ARS Rhône-Alpes
- o M. DURANT-BOURLIER, DDT de l'Ain
- o C. BLIGNY, DDT de l'Isère
- o L. THIVEL, DDT de la Savoie
- o L. GEORGES, DDT de la Haute-Savoie

I. COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 15.12.2021

Les membres n'émettant aucune remarque, le compte-rendu est adopté.

II. COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

Le Directeur fait un bilan de la lutte menée en 2021 et informe les membres de l'implantation de deux nouvelles espèces de moustiques exotiques :

1. *Aedes japonicus*

Cette espèce est déjà présente en Alsace mais inconnue en région Auvergne-Rhône-Alpes ; son implantation a été constatée dans le département de la Haute-Savoie. Elle partage la même niche écologique que le moustique-tigre (creux d'arbres ou de bambous, récupérateurs d'eau pluviale, vases, soucoupes, gouttières, ...) avec une préférence pour des milieux un peu plus boisés, de sorte qu'elle se positionnera plutôt dans les zones périurbaines. Moins sensible à la photopériode que le moustique-tigre, le développement de cette espèce pourra être plus précoce, en avril plutôt qu'en mai. Cette espèce est tout aussi nuisante que le moustique-tigre, mais n'a, à ce jour, jamais été mise en cause dans une transmission de pathogènes (virus, vers, ...). Les actions de prévention menées dans le cadre de la lutte contre le moustique-tigre sont également efficaces contre cette nouvelle espèce.

2. *Aedes koreicus*

Cette espèce n'avait jamais été identifiée sur le territoire français. Elle a été découverte dans le département de la Saône-et-Loire, à l'occasion d'une enquête entomologique menée pour le compte de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Comme *Aedes japonicus*, elle affectionne les espaces avec une végétation arbustive (haies) ou forestière importante. A terme, elle se localisera plutôt en périphérie des zones urbaines ou au sein des grands parcs urbains. Comme *Aedes albopictus* ou *Aedes japonicus*, les femelles sont capables de rentrer dans les véhicules et se déplacer ainsi sur de longues distances. Si cette espèce partage les mêmes niches écologiques que ces 2 espèces cousines (*Aedes albopictus* et *Aedes japonicus*), il semblerait que cette espèce soit plus discrète et moins nuisante. Aucune donnée n'est actuellement disponible concernant ses capacités à transmettre des maladies.

III. COMPTES DE GESTIONEIRAD

Le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de la Savoie est approuvé.

RN ML

Le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de la Savoie est approuvé.

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

EIRAD

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montants
Recettes	
Opérations réelles et d'ordre (TR émis)	3 589 444,45 €
Dépenses	
Opérations réelles de l'exercice	3 636 683,67 €
résultat de l'exercice	-47 239,22 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	199 631,56 €
Résultat global	152 392,34 €

Recettes

Tableau comparatif des recettes perçues en 2020-2021 (hors excédent reporté)

DESIGNATION	MONTANT		Evolution
	2020	2021	
Recouvr. div. +travaux en régie+prod.financiers	534 883,26 €	768 056,40 €	30,36%
Reprises sur subventions et provisions	0,00 €	150 000,00 €	0,00%
Départements (démoustication)	1 094 774,42 €	1 065 491,43 €	-2,75%
Communes (démoustication)+ Grand Lyon	1 398 752,14 €	1 364 968,56 €	-2,48%
Entretien des milieux naturels humides	198 891,23 €	240 928,06 €	17,45%
Total des recettes perçues hors report et amort.	3 227 301,05 €	3 589 444,45 €	10,09%

Le total des recettes perçues est en hausse en 2021 de 10,09 % par rapport à 2020. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : la reprise des prestations d'entretien des milieux naturels après l'année creuse de 2020, mais également le doublement des remboursements des frais par le budget annexe, remboursement non réalisé en 2020 du fait de problèmes techniques. Par contre, les conditions météorologiques de l'été 2021 ont ralenti le développement du moustique-tigre, ce qui a limité les investigations menées pour le compte de l'ARS dans le cadre de la surveillance de l'espèce. De plus, l'absence de territoire ultra marin en épidémie a réduit les nécessités de traitements antivectoriels. Les recettes estimées provenant de ces actions sont donc en baisse.

Résultats de fonctionnement reportés 2015-2020

2015 : 175 894,32 € / 2016 : 147 110,66 € / 2017 : 129 692,84 € / 2018 : 108 886,51 € / 2019 : 125 345,33 € / 2020 : 199 631,56 €

Le résultat de fonctionnement de l'année est déficitaire (- 47 239,22 €) du fait des conditions de traitement ; un déprovisionnement sera probablement rendu nécessaire en 2022 pour amortir cette forte dépense ; il conviendra d'être attentif sur les années à venir, si les conditions météorologiques nécessitent à nouveau de gros traitements.

Détail des recettes 2021

Les remboursements sur rémunérations du personnel sont en hausse, ce qui s'explique par le remboursement de mi-temps thérapeutique.

Travaux en régie : des travaux en régie à hauteur de 77 000 € ont été réalisés.

Les remboursements « Par des tiers » sont légèrement en baisse par rapport à l'année 2020 du fait d'une moindre activité dans le cadre de la lutte antivectorielle.

Les remboursements de frais du budget annexe 2020 n'avaient pas pu être réalisés pour des raisons techniques ; ils ont donc été reportés sur 2021.

Pour les six collectivités membres, le recouvrement des participations a été réalisé sur la quasi-totalité des prévisions, hormis quelques prestations supplémentaires, hors clé de répartition, qui n'ont pas pu être réalisées dans leur globalité et qui seront reportées en 2022.

Au 31.12.2021, les prévisions de recettes ont été réalisées à hauteur de 102 %.

Dépenses

COMPARATIF DEPENSES FONCTIONNEMENT/CHAPITRE			
Désignation	Montants 2020	Montants 2021	Variation
60, Achats variation stocks	395 280,10 €	486 401,51 €	23,05%
61, Services extérieurs	325 540,05 €	428 000,29 €	31,47%
62, Autres services extérieurs	51 758,75 €	57 883,45 €	11,83%
63, Impôts, taxes	1 862,74 €	960,82 €	-48,42%
012, Charges de personnel	2 073 941,33 €	2 181 638,73 €	5,19%
65, 66,67,68 Autres charges	41 499,43 €	187 703,90 €	352,30%
67, opérations sur cessions et d'ordre			
68, Dotation cpte amortissement, plus value	263 132,42 €	294 094,97 €	11,77%
TOTAUX	3 153 014,82 €	3 636 683,67 €	15,34%

Les dépenses sont plus importantes qu'en 2020 du fait des conditions météorologiques qui ont entraîné une explosion des traitements. Une provision a été engagée en 2021 au chapitre 68.

Les charges de personnel sont en hausse du fait des nouvelles missions confiées et prises en charge par les ARS en matière de lutte antivectorielle.

Les articles 6068 « Autres fournitures et matières » et 611 « Prestations de services » sont les lignes correspondant à l'achat de produits de traitement et à l'épandage par hélicoptère ; elles s'avèrent être les plus importantes du budget, vu les conditions très pluvieuses de cette année.

Les dotations aux amortissements sont en hausse du fait de l'acquisition de matériels techniques et de transport l'an passé.

RESULTATS DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	
Recettes (Tr émis)	330 180,57 €
Dépenses	
Opérations réelles de l'exercice	502 969,47 €
Opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL	502 969,47 €
Résultat de l'exercice	-172 788,90 €
Résultat reporté	212 436,29 €
EXCEDENT CUMULE	39 647,39 €

Les recettes réelles proviennent du FCTVA (36 K€).

Les recettes d'ordre correspondent à la Dotation aux Amortissements ainsi que les plus ou moins-values sur les cessions.

RN ML

EXECUTION DU BUDGET					
Désignation	Dépenses	Recettes	Résultats 2020	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
	Mandats émis	Titres émis			
TOTAL DU BUDGET	645 457,30 €	724 559,21 €	79 101,91 €	-14 946,85 €	64 155,06 €
INVESTISSEMENT	73 427,74 €	48 645,79 €	-24 781,95 €	2 896,34 €	-21 885,61 €
FONCTIONNEMENT	572 029,56 €	675 913,42 €	103 883,86 €	-17 843,19 €	86 040,67 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes

Réalisations :

Recettes réelles de l'exercice (dont résultat reporté) 675 913,42 €

Détail des recettes réalisées

Art.	Libellé	Nature	montant 2020	montant 2021	évolution
6419	Remb sur rému du perso	Rembours. IJ agent	1 291,71	5 191,11	301,88%
70878	Remb. Frais par tiers	formations+divers	1 859,11	8 122,97	336,93%
7088	Autres produits ennexes	boutique/prestations diverses	25 288,35	37 703,10	49,09%
74718	Autres part. Etat	Dotation fonctionnement + AE	117 211,70	394 323,41	236,42%
7473	Départements	Part. travaux de débrous.	15 750,00	47 250,00	200,00%
7474	Structures interco	Com Com	68 500,00	64 000,00	-6,57%
7475	Autres group. collect.	Part. CNR Fonctionnement	22 005,56	47 550,48	116,08%
74772	Feder	Programme POLCCA	22 077,22	0,00	
7588	Autres produits gestion	impôts+divers études	2,15	2,08	-3,26%
7788	Produits exceptionnels	Rembours régul + frais hébergement	2 956,43	1 280,27	-56,70%
7815	Reprise de provisions	pour risques et charges de fonctionnement		14 000,00	
722	Immobilisations corporelles	travaux en régie		56 490,00	
Totaux			276 942,23 €	675 913,42 €	59,03%

Les recettes sont en hausse de près de + 59 % par rapport à l'an passé, essentiellement pour des raisons techniques car certaines demandes de versement de subventions importantes n'ont pas pu être finalisées. Un report de ces recettes a été intégré dans le BS 2021.

Il est donc nécessaire pour la lisibilité du CA de faire un petit rappel :

- la subvention du Conseil Départemental de l'Ain, la participation de la Communauté de Communes du Bas Bugéy ainsi que la CNR sont identiques à l'année dernière.
- la ligne « 70878 – Frais de tiers », est en hausse de manière importante car la RNML a de nouveau organisé des formations sur les mollusques et la végétation aquatique.

- la boutique est également en augmentation avec un retour du public mais aussi une nette reprise des animations scolaires malgré un début un peu chaotique lié à la crise sanitaire.

Sur la ligne « Autres », on retrouve diverses subventions telles que :

- la DREAL « Suivi de la qualité des eaux superficielles », « Attention Fleuve Vivant », « Education à l'environnement » ou encore une subvention Leucorrhine « Gros Thorax ».
- l'Agence de l'Eau « Ensemble pour l'eau », « Communication auprès du Grand Public et EPMA »
- la DDT pour le contrat Natura 2000.

En 722, on retrouve les travaux en régie pour la création d'une exposition temporaire «Curiosité hydraulique du Bugey».

Dépenses

Réalisations :

- Dépenses réelles 563 116,52 €
- Dépenses d'ordre 8 913,04 €

Les chapitres 011 et 012 sont en hausse par rapport aux années précédentes car certaines dépenses de refacturation n'ont pas été effectuées et ont donc été reportées en 2021.

La provision pour risques et charges de fonctionnement est réalisée en totalité.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			%age
Désignation	2020	2021	
011, Charges a caractère général	122 127,99 €	242 602,72 €	49,66%
012, Charges de personnel	183 028,93 €	303 307,28 €	39,66%
65, Autres charges gestion courante	2,04 €	6,52 €	
67, Titre annulé (exerciocs antérieures)		200,00 €	
68, provisions pour risques		17 000,00 €	
042, Dotations aux amort,	7 714,90 €	8 913,04 €	13,44%
TOTAL	312 873,86 €	572 029,56 €	45,30%

SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes
o Opérations réelles (dont excédent)	16 937,74 €	39 732,75 €
o Opérations d'ordre (dont excédent)	56 490,00 €	8 913,04 €
	73 427,74 €	51 542,13 €

Les recettes d'investissement proviennent principalement du FCTVA et la dotation aux amortissements.

Une subvention exceptionnelle de la DREAL a été octroyée pour l'achat d'un abreuvoir solaire.

Depuis maintenant 3 ans, le Conseil Départemental de l'Ain accorde une subvention d'investissement en plus de celle du fonctionnement, dans le cadre de sa gestion de l'ENS.

Les dépenses correspondent à l'achat de matériels tels qu'un électrificateur à batterie, des miradors de battue, une longue vue, des plaques en acier pour éviter l'enfoncement du terrain et un abreuvoir solaire.

V. AFFECTATIONS DE RESULTATS 2021

EIRAD

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021, tel qu'il a été présenté en séance :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2021 en excédent 152 392,34 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 152 392,34 €
- Résultat d'investissement reporté en excédent (001) 39 647,39 €

RN ML

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021, tel qu'il a été présenté en séance :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2021 en excédent 86 040,67 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 21 885,61 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 64 155,06 €
- Résultat d'investissement reporté en déficit (001) 21 885,61 €

VI. BS 2022

EIRAD

SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire s'élève à 170 392,34 €.

Recettes

Le résultat excédentaire de 2021 est reporté pour 152 392,34 €. A cela s'ajoutent 15 000 € au titre des conventions de partenariat avec diverses collectivités.

Une somme de 8 000 € est intégrée au budget pour le bonus écologique des véhicules électriques.

La ligne « Autres produits exceptionnels » pour 5 000 € correspond au remboursement de sinistres.

La prévision de travaux en régie est revue à la baisse pour -10 000 €.

Dépenses

Les articles de charges à caractère général sont réajustés par rapport aux besoins supplémentaires à hauteur de 43 000 €, dont les plus importantes sont :

- + 33 000 € en « Autres matières et fournitures » pour l'achat de pièges, de moustiquaires, de cordons
- + 26 000 € en « Prestations de service » pour assurer les dépenses partenariales, notamment la Fredon et le conseil en sciences comportementales
- + 7 000 € « Organismes de formations » pour des formations en communication et des CACES.

Les « Charges de personnel » (chapitre 012) sont réajustées à hauteur de 74 600 €.

Enfin, les dotations aux amortissements sont réajustées à hauteur de 1 000 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Le projet de budget supplémentaire s'élève à 40 647,39 €, il s'agit de l'excédent reporté pour 39 647,39 €, ainsi que la recette complémentaire liée à la dotation aux amortissements pour 1 000 €.

Les dépenses sont réparties en immobilisations corporelles, notamment 100 000 €, en « Matériel de transport » pour l'achat d'un fourgon, d'une remorque et de véhicules, ainsi que 3 000 € en « Matériel informatique », alors que d'autres lignes sont revues à la baisse en fonction du plan d'investissement retenu.

VII. DELIBERATIONS DIVERSES DE GESTION COURANTEPassage de la nomenclature M 52 à M 57

Le Président indique que la M 57 est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics. Elle remplace les anciennes M 14 (bloc communal), M 52 (départements) et M 71 (régions).

Cette nouvelle instruction vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée. Ce rapprochement porte essentiellement sur les pratiques comptables visant à fiabiliser et corriger les comptes en fin d'exercice et avant leur approbation. De ce fait, les collectivités auront tout intérêt à anticiper un approfondissement des compétences de l'ensemble des services financiers sur le volet comptabilité, sans attendre cette échéance, au regard des évolutions intégrées. Ce passage en M 57 se réalisera pour le budget 2023 ou 2024.

La proposition est adoptée.

Renouvellement de l'adhésion au groupement départemental du SDES pour l'achat d'électricité

L'adhésion au groupement du SDES pour l'achat d'électricité engagée en 2015 arrive à son terme. Le Président propose de la renouveler compte tenu du coût plus bas que représentent les conditions d'achat pour les besoins propres de l'EIRAD.

La proposition est adoptée.

Recrutement de personnel contractuel

Le Président fait part de la nécessité de recruter des agents contractuels afin d'apporter un renfort au personnel permanent comme suit :

- pour l'EIRAD :
 - 5 agents en contrat de 2 mois
 - 6 agents en contrat de 4 mois
 - 6 agents en contrat de 6 mois
 - 2 agents en contrat de 8 mois
 - 1 agent en contrat de 11 mois
 - 2 agents en contrat de 1 an.
- pour la RN ML :
 - 1 agent en contrat de 4 mois à mi-temps
 - 1 agent en contrat de 8 mois à mi-temps
 - 1 agent en contrat de 9 mois à temps non complet
 - 1 agent en contrat de 9 mois.

La proposition est adoptée.

Création de poste

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise en remplacement d'un poste d'adjoint technique ppal 1^{ère} classe, dans le cadre d'une promotion interne.

La proposition est adoptée.

IFSE pour les animateurs et adjoints d'animation

Il s'avère nécessaire de continuer la mise en place du RIFSEEP et d'étendre son application à tous les agents de l'EIRAD. Cela concerne les agents titulaires du grade d'animateur ou d'adjoint animateur dans la fonction publique territoriale, en poste à la Maison du Marais.

La proposition est adoptée.

Mise en place d'un comité social territorial

Le Président informe de notre obligation de mettre en place un comité social territorial local à la suite du prochain renouvellement des représentants du personnel aux instances consultatives du 08.12.2022. La délibération correspondante devra être transmise au CDG 73 avant le 08.06.2022.

La proposition est adoptée.

MM, tarifs boutique

Il est proposé de faire appliquer les tarifs suivants :

Libellé	Editeur	Prix de vente
FSC PUBLICATIONS (GB)		
Slugs of Britain and Ireland	FSC	23,00 €
Land snails	FSC	16,00 €
Bivalves	FSC	30,00 €

Libellé	Prix de vente
SARL HELEN BAUD (84 CARPENTRAS)	
Appeau modèle 1 (souris)	9,00 €
Appeau modèle 2 (autres)	11,00 €
Appeau modèle 3 (cochon, vache)	21,00 €
TROUSSELIER (94 FRESNES)	
Méga boîte-loupe	7,50 €
Loupe grand modèle	3,00 €
Méga loupe	6,00 €
Oiseau Tim	16,00 €

La proposition est adoptée.

RN ML, acquisition d'une parcelle

Le Président propose de reprendre la délibération du 23.06.2020 (voir PJ) validant l'acquisition de la parcelle de terrain ZC 137 vendue par Consorts BERNARD, en corrigeant sa surface qui est de 2 550 m² telle qu'elle figure sur le titre de propriété au lieu de 2 500 m², au prix de 0,35 € du m².

La proposition est adoptée.

Révision du montant de l'APEH

Le Président propose de modifier le montant mensuel de l'APEH, dont l'attribution a été validée par délibération du 15.11.2021, en tenant compte de la révision prévue par les textes en janvier de chaque année.

La proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait à Chindrieux, le 04.04.2022
 Le Président de l'EIRAD,
 Conseiller Départemental de l'Ain,
 J.-Y. HEDON

